

Chargé.e de mission relations avec les opérateurs

Type de contrat : CDI

Date de démarrage : Dès que possible

39h/semaine

Qualification : Cadre du secteur public / Armées

Délai limite de candidature : 22/03/2023

Paris (75015), France

Référence : zc3ww7ha9b



Email de réponse à l'annonce :
cm.ro.arcom@emploi.beetween.com

Entreprise

Née de la fusion du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) et de la Haute Autorité pour la diffusion des œuvres et la protection des droits sur Internet (Hadopi), l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (Arcom) a été créée le 1er janvier 2022 par la loi du 25 octobre 2021 relative à la régulation et à la protection de l'accès aux œuvres culturelles à l'ère numérique.

Autorité publique indépendante, l'Arcom est le régulateur de la communication audiovisuelle et numérique. Elle garantit l'exercice de la liberté de communication au public par voie électronique (article 3-1 de la loi du 30 septembre 1986 modifiée), assure les missions prévues à l'article L. 331-13 du code de la propriété intellectuelle et veille au respect de la propriété littéraire et artistique (article 3-2 de la loi du 30 septembre 1986 modifiée). L'Arcom est compétente à l'égard des services de radio, de télévision et de vidéo à la demande établis en France et des services de télévision et de vidéo à la demande établis à l'étranger mais ciblant le territoire français, conformément à la directive « Services de médias audiovisuels ». Elle assure également la régulation des moyens mis en œuvre par les plateformes en ligne, en particulier les réseaux sociaux et les moteurs de recherche, pour lutter contre les contenus illicites ou préjudiciables, notamment en matière de manipulation de l'information et de haine en ligne. L'Autorité dispose enfin de prérogatives élargies pour lutter contre le piratage.

L'Arcom est un organisme collégial doté de la personnalité morale. Pour assurer ses missions, elle dispose de 10 directions, placées sous l'autorité de son président et sous la responsabilité de son directeur général : direction administrative, financière et des systèmes d'information ; direction de la télévision et de la vidéo à la demande ; direction des plateformes en ligne ; direction de la radio et de l'audio numérique ; direction des publics, du pluralisme et de la cohésion sociale ; direction de la création ; direction juridique ; direction des affaires européennes et internationales ; direction des études, de l'économie et de la prospective ; direction de la communication ; d'un secrétariat général aux territoires qui anime et coordonne les 16 antennes régionales réparties en métropole et en outre-mer ainsi que d'un secrétariat du collège qui organise les travaux du collège plénier.

Le site internet www.arcom.fr permet aux candidats de s'informer utilement sur l'activité et l'organisation de l'Arcom.

Mission

Placé/placée sous l'autorité de la cheffe de département, le/la titulaire du poste aura notamment pour missions d' :

- assurer une veille de la situation économique et financière d'un ou plusieurs groupes audiovisuels sur lesquels l'Arcom exerce une compétence et de produire des notes d'analyse sur leurs stratégies de développement et leurs évolutions capitalistiques ainsi que toute actualité pertinente pour l'Autorité ;
- effectuer des travaux de conventionnement ou de déclaration et instruire des demandes de modification conventionnelle, en concertation avec les autres directions concernées ou les comités territoriaux de l'audiovisuel le cas échéant ; dans ce cadre, le/la titulaire du poste sera plus particulièrement en charge de l'instruction des demandes conventionnelles liées à l'actionnariat des sociétés éditrices de service soumises à l'Autorité ;
- entretenir des relations régulières avec les interlocuteurs des groupes audiovisuels ou des éditeurs de services dont il/elle est chargé(e) du suivi ;

- fournir une expertise sur l'appréciation par les éditeurs du cadre réglementaire et conventionnel et leur positionnement auprès des pouvoirs publics ;
- fournir une expertise sur les engagements conventionnels pris par les éditeurs ;
- participer, le cas échéant, à la préparation et à l'instruction des appels aux candidatures pour l'édition de services autorisés pour une diffusion sur la TNT ;
- participer à des études d'impact, en lien avec la direction des études, de l'économie et de la prospective ;
- présenter ses travaux aux membres du collège, notamment dans le cadre du groupe de travail « Télévisions, SMAD, distribution et usages numériques ».

La répartition des missions au sein des agents du département est assurée par la cheffe du département. Cette répartition peut être amenée à évoluer au regard de la charge de travail et de la nécessaire évolution des tâches des chargés de mission. Ainsi, le/la titulaire du poste pourra être conduit/conduite à participer, en tant que de besoin, à d'autres travaux relevant des champs de compétences du département.

Le poste implique une étroite collaboration avec les autres départements de la direction ainsi qu'avec les autres directions de l'Autorité et les comités territoriaux de l'audiovisuel. Il implique également des contacts fréquents avec les opérateurs.

Profil recherché

Le poste à pourvoir s'adresse aux titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur, à dominante juridique, ayant une première expérience professionnelle dans le domaine réglementaire. Une connaissance du cadre réglementaire applicable aux services de communication audiovisuelle et une bonne compréhension du droit des sociétés sont attendues. Des compétences en matière d'analyse économique et financière seront appréciées.

Ce poste requiert en outre :

- une appétence pour le secteur audiovisuel et une bonne compréhension de la stratégie des éditeurs de la télévision ;
- d'excellentes qualités rédactionnelles ;
- des capacités d'analyse et de synthèse ;
- un esprit d'initiative permettant d'être force de proposition ;
- une aisance relationnelle et une aptitude au travail d'équipe ;
- un sens aigu de la rigueur et de l'organisation ;
- la capacité à appréhender des problématiques nouvelles.

Le poste est à pourvoir dès que possible.

Les postes de l'Arcom sont ouverts, sous réserve de l'accord hiérarchique et des nécessités de service, au télétravail jusqu'à 3 jours par semaine.

L'Arcom étudie avec la plus grande attention l'ensemble des candidatures qui lui sont adressées, notamment celles des personnes en situation de handicap, sans discrimination.

Informations complémentaires

Salaire : Non précisé